



Québec, le 18 avril 2013

Monsieur Stéphane Bedard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile- Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec, (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à la fermeture du Bassin de plongée de 15 mètres

Cher collègue,

Le 13 février 2013, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 2638 pétitionnaires demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès de la Régie des Installations Olympiques afin de réviser la décision de fermer le Bassin de plongée de 15 mètres.

Cette décision, prise par le Conseil d'administration de la RIO, s'inscrivait dans le projet de réaménagement et de rafraîchissement des installations du Centre sportif du parc olympique.

Selon les plans initiaux, la fermeture du Bassin n'empêchait pas la pratique de la plongée sous-marine dans des bassins d'une profondeur de 2, 3 ou 5 mètres. Des instructeurs qualifiés et des équipements du dernier cri étaient d'ailleurs mis à la disposition des plongeurs.

Précisons également que le Bassin de plongée a été construit en 1976 et nécessiterait aujourd'hui des travaux de réfection estimés à près de 2 M\$. Or, pour l'année financière 2011 – 2012, les revenus annuels autonomes liés à l'exploitation du Bassin ont atteint 30 732 \$ pour un total de 2874 visites.

... 2

Cela dit, le 16 janvier dernier, la Régie des Installations Olympiques, répondant aux préoccupations des utilisateurs, annonçait une vaste consultation auprès des intervenants concernés par le dossier de fermeture projetée du bassin de plongée.

Les consultations ont pour objectif d'entendre et de recevoir les propositions des principaux intéressés relativement aux enjeux d'occupation, de gestion et de rénovation du bassin.

Le Parc Olympique a pris l'engagement, à cet effet, de communiquer avec les parties intéressées, notamment l'Institut national du sport du Québec, les clubs de plongées, les divers regroupements sportifs, le bureau du cinéma et de la télévision du Québec, et les écoles et organismes communautaires utilisant les installations du Centre sportif, afin d'organiser des rencontres.

Toutefois, ces consultations ne pourront débuter que lorsque les procédures engagées devant les tribunaux prendront fin. À cet égard, permettez-moi de rappeler qu'une requête en injonction interlocutoire et permanente a été déposée, le 18 décembre 2012, à la Cour supérieure de Montréal afin d'empêcher la fermeture définitive du bassin. Cette requête est toujours pendante. Dans l'intervalle, le Bassin de plongée reste toujours en opération et n'a jamais cessé de l'être.

Sans présumer du résultat final des discussions, je me félicite de la volonté des dirigeants de la RIO de se lancer dans cet exercice de consultation et de concertation qui répond aux vœux des pétitionnaires, également partenaires et bénéficiaires tout en restant au diapason de la population environnante, la communauté de Mercier –Hochelaga – Maisonneuve.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PASCAL BÉRUBÉ